

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_3_18

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Délibération autorisant le Président à effectuer une demande de subvention de 30 000 euros auprès du Département pour le fonctionnement de l'école de musique

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Delphine FEUILLADE, Vice-Présidente en charge de la culture, expose à l'assemblée :
Dans le cadre du Schéma de l'Éducation, des pratiques et des Enseignements artistiques, la Communauté de communes doit formuler une demande de subvention au Département par la voix de son Président. Comme chaque année, celle-ci s'élève à 30 000 euros et prend part au fonctionnement de l'EMI.
Ainsi, le conseil communautaire doit autoriser M. Joël FOURNIER à déposer cette demande auprès de l'instance départementale.

Dans la continuité de l'exercice budgétaire précédent et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président, M. Joël FOURNIER à formuler une demande de subvention de 30 000 euros auprès du Département de l'Ardèche et à signer tous les documents afférents.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_18-DE